

Note d'information sur le Profil démographique des PSH dans la région De Guelmim – Oued Noun

La Direction Régional du Plan de Guelmim a le plaisir de publier la présente note d'information sur le profil démographique des personnes en situation d'handicap dans la région de Guelmim – Oued Noun.

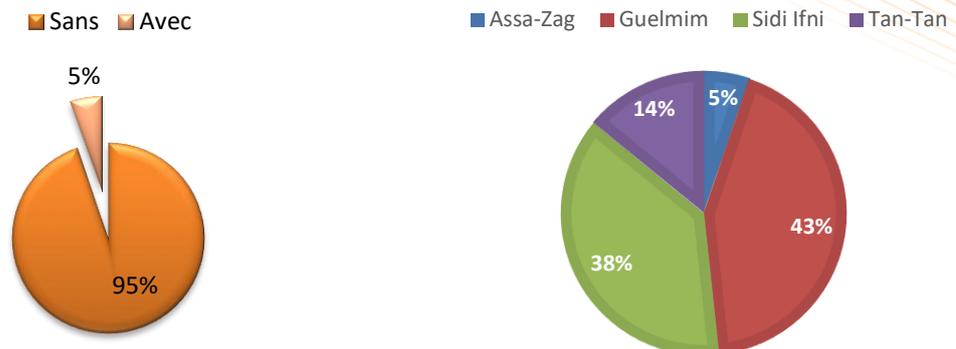
Avant de présenter les principaux éclairages sur le profil démographique des personnes en situation d'handicap, il serait utile de rappeler la définition adoptée. En se référant aux normes établies par les Nations Unies, est considéré comme personne en situation de handicap, toute personne ayant soit une incapacité totale ou une grande difficulté dans au moins l'un des domaines de l'activité quotidienne (voir, entendre, marcher ou monter les escaliers, se rappeler ou se concentrer, prendre soin de soi, communiquer dans sa langue habituelle).

Sur une population municipale totale de 414 489 habitants, dénombrée lors du Recensement Général de la Population et de l'Habitat dans la région de Guelmim Oued Noun en 2014, 21474 habitants vivent avec au moins un handicap, soit environ 5,18% de la population totale de la région contre 5,1% au niveau national.

Par rapport à l'effectif global des personnes en situation de handicap qui a atteint 1714114 personnes au niveau national en 2014, le poids de la région de Guelmim – Oued Noun représente 1,25%.

Selon le RGPH 2014, la répartition des personnes en situation de handicap selon le sexe montre qu'au niveau de la région de Guelmim – Oued Noun la moitié des personnes en situation handicap 50,5% sont des hommes , 49,5 sont des femmes. Au niveau national, ces proportions sont de 49,5% pour les masculins et 50,5% pour les féminins. Par milieu de

résidence, la proportion des hommes en situation de handicap en milieu rural est supérieure à celle des femmes, soit 50,5% et 49,5% respectivement. À l'inverse, en milieu urbain, c'est la proportion des femmes en situation de handicap qui est légèrement plus élevée (50,5% contre 49,4%). L'écart entre les deux sexes est ainsi plus important en milieu rural qu'en milieu urbain.



La répartition des personnes en situation de handicap selon le milieu de résidence a révélé que la majeure partie de la population handicapée vit en milieu urbain. En effet, 53% des handicapés vivent en milieu urbain contre 47% en milieu rural.

Au niveau provincial, on relève que les personnes en situation de handicap sont inégalement réparties dans les provinces. En effet, plus de 3 personnes sur 4 (80,8%) vivent dans les provinces du nord de la région, à savoir la province de Guelmim (43,1%), la province de Sidi Ifni (37,7%). A l'inverse, la partie sud, constituée des provinces de Assa-Zag et Tan-Tan abrite seulement 19,1% de la population en situation de handicap dans la région. Ces provinces enregistrent les proportions les plus faibles de personnes handicapées, avec respectivement 5,1% et 14%.

L'analyse du taux de prévalence de handicap selon l'âge montre que le taux le plus élevé est remarqué chez la population handicapée de 60 ans et plus (49,1%) suivi par

le taux enregistré chez la population handicapée en âge d'activité (42,3%), et le taux le plus faible est enregistré chez les enfants de moins de 15 ans (8,5%).

Cette tendance pourrait en partie s'expliquer par l'apparition de certaines maladies chroniques liées au vieillissement pouvant devenir gênantes et handicapantes.

Si on analyse le taux de prévalence de handicap par âge selon le sexe, on constate qu'avant 59 ans, les taux de prévalence de handicap sont plus élevés chez les hommes, mais pour la tranche d'âge de 60 ans et plus, on observe plutôt une situation inverse.

En s'intéressant à la prévalence de handicap dans les provinces de la région, on constate l'existence de disparités provinciales. De façon générale, deux provinces affichent un taux de prévalence significativement plus élevé que la moyenne régionale. Il s'agit des provinces de Guelmim (5%) et Sidi Ifni (7%). À l'inverse, deux provinces ont un taux de prévalence inférieur à la moyenne régionale. Il est question des provinces suivantes : Assa-Zag (4,1%) et Tan Tan (3,5%).

En termes d'effectifs, la province de Guelmim est celle qui regroupe plus de personnes en situation de handicap avec 9269 individus, soit 43,1% de la population handicapée de la région. Toutefois, c'est la province de Sidi Ifni qui est la plus touchée par le handicap avec un taux de prévalence de 7%.

L'analyse de la prévalence de handicap selon le milieu de résidence montre que le taux de prévalence le plus élevé est observé en milieu rural de la province de Sidi Ifni et Guelmim (7,7% et 6,6% respectivement), alors que les taux de prévalence en milieu urbain d'Assa Zag et de Tan-Tan demeurent les plus faibles avec respectivement 4,2% et 3,51%. L'écart le plus important entre les taux de prévalence dans les deux milieux de résidence concerne la province de Sidi Ifni et de Guelmim, soit une différence de 2,4 et



2,2 points. Pour le reste des provinces, l'écart est relativement moins important puisqu'il ne dépasse pas un point.

Le taux de prévalence des handicapés chez les nomades s'accroît avec l'âge, passant de 1,5% chez les enfants de moins de 15 ans à 2,7% chez la population handicapée en âge d'activité, pour atteindre 16,4% chez les 60 ans et plus.